



À l'INC/ "60 Millions de consommateurs", on licencie par slide, en visio

On connaissait les licenciements par SMS, la direction de l'Institut national de la consommation (INC), établissement public qui édite *60 Millions de consommateurs*, a innové le 11 février avec l'annonce d'un licenciement collectif via un slide Powerpoint diffusé en direct.

Philippe Laval, directeur général, avait convié l'ensemble du personnel (69 salariés) à assister à la présentation en visioconférence du plan de réorganisation de l'établissement. C'est donc chez eux, derrière leur écran, que sept d'entre eux ont appris que leurs postes étaient supprimés de l'organigramme et qu'ils feraient l'objet d'une procédure de licenciement dans le cadre de ce plan, qui supprime par ailleurs quatre autres postes actuellement vacants.

La direction veut ainsi rayer de la carte le centre de documentation, avec ses quatre documentalistes, dont certains y travaillent depuis plus de 20 ans.

Comme les ingénieurs, les juristes et les économistes, les documentalistes contribuent pour-tant aux études, essais et enquêtes publiés dans le magazine. De plus, ils publient une revue de presse quotidienne sur la consommation, indispensable aux journalistes et experts de l'INC.

Le directeur, qui a le statut de fonctionnaire, a annoncé, toujours en direct, qu'il allait licencier également la responsable de la pédagogie, la coordinatrice des centres régionaux de la consommation et le chargé d'accueil. Qui peut croire que ces sept collègues sont à l'origine des déboires de l'établissement ?

Depuis plusieurs années, le ministère de l'Économie, tutelle de l'INC, ne subventionne plus les missions que le code de la consommation assigne à l'INC : le soutien aux associations de consommateurs, l'éducation à la consommation et l'information du grand public. La contribution de Bercy a chuté de 40 % depuis 2016 et elle sera encore réduite de 15 % en 2021. Les ventes de *60 Millions de consommateurs*, impactées par la faillite de Presstalis et la pandémie, ne suffisent plus à compenser le désengagement de l'État.

Plutôt que de réorganiser les services en mode projet et proposer de développer les nouvelles activités de production de contenus suggérées par les représentants du personnel, la direction supprime le centre de documentation, et renforce encore les pléthoriques services administratifs, en créant un poste d'acheteur public.

Alors que le ministre de l'Économie tente de maintenir les emplois privés durant cette terrible période à coup de milliards d'argent public, ses propres agents fabriquent des chômeurs en direct.

Seule organisation syndicale représentée au sein de l'établissement, la CGT exige la suspension immédiate de ce plan de « transformation » qui n'apporte aucune garantie de pérennité des activités, n'a rien d'économique et consolide une organisation qui a fait la preuve de son inefficacité.

La CGT demande qu'un véritable plan de développement et de relance soit élaboré et soutient le projet qui va être proposé par les élus du Comité social et économique (CSE).

La CGT demande surtout que l'INC sorte de la tutelle de la Direction générale de la répression des fraudes, qui se pose depuis plusieurs années comme un organisme concurrent en matière d'information et de communication à l'égard des consommateurs... des missions pourtant confiées à l'INC par le code de la consommation.

L'INC traite des questions de logements, de santé, d'alimentation, de transports, de transition écologique... La CGT demande par conséquent le rattachement de l'établissement aux services du Premier ministre ou à une structure interministérielle.

Fait à Paris le 17 février 2021.

Contact :

Lionel Maugain, Délégué SNJ-CGT de l'INC, tél. 06 99 90 44 24

Tan Fordeveaux, Responsable Filpac-Cgt du collectif « Journaliste », tél 06 83 36 83 62